

Académie des Arts et Techniques du Cinéma

MODE D'EMPLOI

COURT
MÉTRAGE
CÉSAR 2019

Court Métrage
CÉSAR 2019





MODE D'EMPLOI
COURT MÉTRAGE
CÉSAR 2019

Concourir	p. 4
Qu'est-ce qu'on gagne ?	p. 8
Les Nuits en Or	p. 12
Calendrier	p. 19
Édition 2020	p. 22



CONCOURIR

Depuis 1977, l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma décerne chaque année le César du Meilleur Film de Court Métrage.

Depuis 2011, les films de court métrage d'animation ont été intégrés dans le dispositif des César aux côtés des films de long métrage d'animation. Deux César sont décernés pour l'animation, l'un pour le court métrage et l'autre pour le long métrage.

QUI PEUT LES RECEVOIR ?

Sont éligibles au César du Meilleur Film de Court Métrage et au César du Meilleur Film d'Animation [Court Métrage], tous les films dont :

- la durée totale est strictement inférieure à 60 minutes ;
- la part de production française est supérieure ou égale à 30% de la production totale ;
- le visa d'exploitation a été délivré par la Commission de Classification des Œuvres Cinématographiques du Centre National de la Cinématographie entre le 1^{er} juillet et le 30 juin de l'année précédant la Cérémonie.

L'Académie se charge de collecter la liste des films éligibles auprès du CNC et en organise la sélection avec la collaboration du Comité Court Métrage et du Comité Animation de l'Académie.

COMMENT ÇA MARCHE ?

LES COMITÉS

L'Académie constitue chaque année un Comité Court Métrage et un Comité Animation, qui rassemblent des professionnels dont l'activité les place au cœur

de la vie du court métrage en France (institutionnels, acheteurs TV, programmeurs de festivals...).

La composition de ces Comités est soumise chaque année à la validation souveraine du Bureau de l'Académie.

En septembre, 24 films sont choisis par les membres du Comité Court Métrage et 12 films par les membres du Comité Animation, parmi l'ensemble des courts métrages éligibles.

Ces 36 courts métrages composent ainsi la **Sélection Officielle Court Métrage des César**.

LE VOTE

LES ÉLECTEURS

Les 36 courts métrages sélectionnés par les Comités sont soumis au vote des membres de l'Académie des César.

Ces électeurs sont des professionnels de l'ensemble des corps de métiers de l'industrie cinématographique, auxquels sont venues se joindre au fil des années quelques personnalités s'étant signalées par leurs actions en faveur du cinéma.

L'Académie compte actuellement 4303 membres votants.

LES 2 TOURS DE VOTE

- À l'issue du **premier tour** :

5 films, comptabilisant le plus grand nombre de voix, parmi les 24 sélectionnés par le Comité Court Métrage, sont nommés pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.

Pour l'animation, **4 films**, comptabilisant le plus

grand nombre de voix, parmi les 12 sélectionnés par le Comité Animation, sont nommés pour le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage).

Les 9 films sont dévoilés lors de la **Conférence de Presse d'Annonce des Nominations** le mercredi 23 janvier 2019.

- Le **second tour** permet ensuite aux membres de l'Académie de désigner, parmi les 5 courts métrages nommés, celui qui reçoit le César du Meilleur Film de Court Métrage et parmi les 4 courts métrages d'animation nommés, celui qui reçoit le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage). Les lauréats sont annoncés lors de la **Cérémonie des César** le vendredi 22 février 2019.

LES DISPOSITIFS DE VISIONNAGE DES FILMS

L'Académie met à disposition de ses membres plusieurs moyens de voir les 36 films :

- Diffusion en salle au cinéma Le Balzac et au cinéma Les 3 Luxembourg, lors de projections organisées en novembre et décembre à Paris. Ces projections sont destinées aux membres de l'Académie et ouvertes au public.
- Mise en ligne durant la période de vote sur la plateforme de visionnage VOD de l'Académie réservée aux membres.
- Envoi de DVD, réunissant les 36 films, et faisant partie du Coffret DVD César que l'Académie adresse à l'ensemble de ses membres votants au mois de décembre.



QU'EST-CE QU'ON GAGNE ?

1/ POUR LES 36 FILMS SÉLECTIONNÉS :

Être retenu dans l'une ou l'autre des sélections permet tout d'abord de bénéficier d'une visibilité accrue auprès des membres de l'Académie, de la presse spécialisée et du grand public.

L'Académie participe elle-même à l'accroissement de cette visibilité en organisant les opérations de visionnage détaillées précédemment (projections, VOD, DVD...)

2/ S'Y RAJOUTE POUR LES 9 FILMS NOMMÉS :

- Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie d'une interview vidéo du(de la) réalisateur(trice) et du(de la) producteur(trice), dans le cadre de "Paroles de Nommés".
- Projection des 9 films nommés dans le cadre de la rétrospective "Année Cinéma César" au cinéma Le Balzac et au cinéma Les 3 Luxembourg durant les deux semaines de février qui précèdent la Cérémonie. Ces projections sont destinées aux membres de l'Académie et ouvertes au public.

3/ ET POUR LES 2 FILMS LAURÉATS :

- Être distingué par les membres de l'Académie pour recevoir le César du Meilleur Film de Court Métrage ou le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage) fait partie des récompenses les plus prestigieuses du monde du court métrage. Elle constitue une précieuse reconnaissance des qualités professionnelles de tous ceux qui ont contribué à la réalisation du film, souvent décisive pour la suite de leur carrière.
- Participation au grand événement court métrage de l'Académie des César : Les Nuits en Or (voir page 12).

LES LAURÉATS 2018

© Juliette Pavet, Steven Blain, Marie-Pierre Magharni -
BIS Louis Lumière pour Académie des César 2018



ALICE VIAL

Réalisatrice du film *Les Bigorneaux*
Production : Les Films du Cygne - Jonathan Hazan
César 2018 du Meilleur Film de Court Métrage

Synopsis :

À Brignogan-Plages, Zoé, 30 ans, travaille au bar “Les Bigorneaux” avec son père Guy. Serveuse, barman, patronne, elle s'épuise à tout faire pour épauler Guy depuis la mort prématurée de sa mère. Victime de vertiges et de nausées, Zoé craint d'être tombée enceinte, mais sa gynéco lui apprend qu'elle souffre d'un tout autre mal...

Alice Vial aborde avec humour et pudeur des questions telles que la féminité, les relations père/fille et le besoin de s'affranchir.

© Juliette Pavet, Steven Blain, Marie-Pierre Magharni -
BIS Louis Lumière pour Académie des César 2018



LUCRÈCE ANDREA

Réalisatrice du film *Pépé le morse*
Production : Caimans Productions
Jérôme Barthélemy & Daniel Sauvage
César 2018 du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage)

Synopsis :

Sur la plage sombre et venteuse, Mémé prie, Maman hurle, les frangines s'en foutent, Lucas est seul. Pépé était bizarre comme type, maintenant il est mort. Une famille paumée, secouée, vient se recueillir face à l'immensité de la nature et au poids de leur deuil.

Personnages attachants et sentiments profonds s'immergent dans ce récit entre réalité et fantastique. Un univers librement inspiré par l'animation japonaise qui évoque avec onirisme tous les mystères qu'un disparu peut emporter dans sa tombe.



LES NUITS EN OR

L'ÉVÉNEMENT COURT MÉTRAGE DE L'ACADÉMIE DES CÉSAR

Les courts métrages lauréats des César sont au cœur du projet des Nuits en Or, organisé par l'Académie.

Les Nuits en Or c'est un programme composé des meilleurs courts métrages mondiaux récompensés, dans l'année, par leur Académie Nationale de Cinéma (César, Oscar, Goya, Bafta...).

De nombreuses projections publiques sont programmées en France et à l'international.

Pour les réalisateurs(trices), c'est dix jours de tournée organisés dans trois capitales européennes, dont Paris.

C'est ainsi l'occasion pour eux de présenter leur film au grand public et d'être mis en contact avec des professionnels pour les accompagner dans leurs futurs projets.

Les deux courts métrages lauréats des César sont présentés dans le programme long et court des Nuits en Or et les réalisateurs(trices) participent à la Tournée.

PROGRAMME LONG

C'est un programme composé des 39 meilleurs courts métrages mondiaux de l'année, primés par leur Académie Nationale de Cinéma.

Ce programme est présenté dans plusieurs grandes villes internationales : Athènes, Bruxelles, Bucarest, Cluj-Napoca, Lisbonne, Luxembourg, Madrid, Milan, Montréal, Naples, Paris, Rome, St. Pölten, Stockholm, Vienne...

C'est également l'occasion d'une programmation de trois jours à Paris à l'UGC Odéon, gratuite et ouverte au public. Cet événement aura lieu du 18 au 20 juin 2019, en présence de l'ensemble des réalisateurs le mardi 18 juin.

PROGRAMME COURT : LES COUPS DE CŒUR DES EXPLOITANTS

C'est une sélection de courts métrages choisis par le Comité Exploitants Court Métrage de l'Académie parmi les 39 films du programme. Ce Comité est constitué des exploitants de cinéma qui diffusent le programme court des Nuits en Or.

Ce programme court est présenté en salle lors de soirées exceptionnelles, du 31 mai au 8 juin 2019, dans plus de 30 villes françaises.

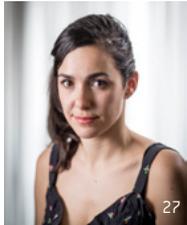
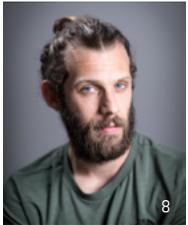
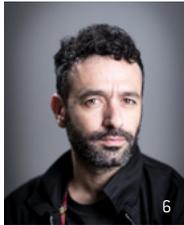
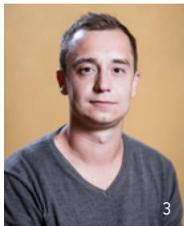
LA TOURNÉE DES RÉALISATEURS

La Tournée des Nuits en Or, c'est un voyage professionnel et culturel de dix jours en Europe qui rassemble tous les réalisateurs et réalisatrices du programme long des Nuits en Or. Les cinéastes sont mis en contact avec des professionnels de trois pays européens désireux de les soutenir dans leurs futurs projets.

C'est également l'occasion pour eux de présenter leur film au public.

Pour l'édition 2019, la Tournée passera par deux capitales européennes pour se terminer à Paris par le Dîner de Gala des Nuits en Or, donné en l'honneur des réalisateurs et réalisatrices à l'UNESCO, en présence de leur parrain/marraine de cinéma.

PROMO NUITS EN OR 2018



© Biver COMTE / ENS. Louis Lumière pour l'Académie de Créat. 2018

Retrouvez toutes les informations sur les Nuits en Or sur le site de l'Académie
www.academie-cinema.org

Et abonnez-vous à notre Newsletter !

RÉALISATRICES ET RÉALISATEURS PROMOTION NUITS EN OR 2018

1. Lee Filipovski **Canadian Screen Award** (Canada)
2. Jan-Eric Mack **Prix du Cinéma Suisse** (Suisse)
3. Michal Blaško **Česky Lev** (République Tchèque)
4. Clara Stern **Österreichischer Filmpreis** (Autriche)
5. Theodore Ushev **Iris** (Québec)
6. Rodrigo Sorogoyen **Goya** (Espagne)
7. Michael Matthews **Safta** (Afrique du Sud)
8. Chris Overton **Oscar** (États-Unis)
9. Amar Kaushik **Rajat Kamal** (Inde)
10. Sophie Linnenbaum **Lola** (Allemagne)
11. Lee Yi-Shan **Golden Horse** (Taïwan)
12. Kwak Eunmi **Blue Dragon** (Corée du Sud)
13. Ann Sirot et Raphaël Balboni **Magritte** (Belgique)
14. Elsa María Jakobsdóttir **Edda** (Islande)
15. Dave Tynan **Ifta** (Irlande)
16. Alessandro Grande **David di Donatello** (Italie)
17. Mario Piredda **David di Donatello** (Italie)
18. Elsbeth Fraanje **Gouden Kalf** (Pays-Bas)
19. Colin O'Toole **Bafta** (Royaume-Uni)
20. Pablo Paulo de Andrade **Grande Prêmio do Cinema Brasileiro** (Brésil)
21. Liv Joelle Barbosa Blad **Amanda** (Norvège)
22. Christos Massalas **Hellenic Film Award** (Grèce)
23. Omar Deneb Juárez **Ariel** (Mexique)
24. Arkadii Nepytaliuk **Golden Dziga** (Ukraine)
25. Simão Cayatte **Sophia** (Portugal)
26. Aske Bang **Robert** (Danemark)
27. Alice Vial **César** (France)
28. Erez Tadmor **Ophir** (Israël)
29. Khadidiatou Sow **AMAA** (Sénégal)



CALENDRIER

LES DATES DU COURT MÉTRAGE AUX CÉSAR 2019

- **17 septembre 2018** : Annonce de la Sélection Officielle des 24 courts métrages choisis par le Comité Court Métrage, et de la Sélection Officielle des 12 courts métrages d'animation choisis par le Comité Animation.
- **10 novembre 2018** : Projection au cinéma Le Balzac de la première partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.
- **17 novembre 2018** : Projection au cinéma Le Balzac de la deuxième partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.
- **24 novembre 2018** : Projection au cinéma Le Balzac de la troisième partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.
- **1^{er} décembre 2018** : Projection au cinéma Le Balzac de la quatrième partie des 24 films en lice pour le César du Meilleur Film de Court Métrage.
- **8 décembre 2018** : Projection au cinéma Les 3 Luxembourg des 12 films en lice pour le César du Meilleur Film d'Animation (Court Métrage).
- **Mi-décembre 2018** : Envoi des DVD "Sélection Officielle Court Métrage César 2019" (24 films) et du DVD "Sélection Officielle Animation (Court Métrage) César 2019" (12 films) dans le Coffret DVD César 2019 à chacun des membres votants de l'Académie.
- **23 janvier 2019** : Conférence de Presse d'Annonce des Nominations 2019.
- **2 février 2019** : Déjeuner des Nommés.
Tous les nommés sont invités par le Président et le Conseil d'Administration de l'Académie à se retrouver lors d'un déjeuner au restaurant Le Fouquet's lors duquel chaque nommé(e) reçoit son Certificat Officiel de Nomination.
- **Dès le 2 février 2019** : Paroles de Nommés.
Diffusion en accès libre sur le site internet de l'Académie des interviews de tous(toutes) les réalisateurs(trices) et producteurs(trices) des films nommés aux César 2019.
- **Du 6 au 19 février** : L'Année Cinéma César.
Projections de tous les films nommés aux César 2019 dans les cinémas Le Balzac et Les 3 Luxembourg.
- **22 février 2019** : 44^e Cérémonie de remise des César.
- **Du 30 mai au 8 juin 2019** :
Les Nuits en Or - Programme court.
Série de projections dans 30 villes en France.
- **Juin 2019** : Les Nuits en Or - Programme long.
Série de projections de 39 courts métrages dans 20 grandes villes internationales.
- **Du 10 au 19 juin 2019** : Les Nuits en Or - La Tournée.
Voyage de dix jours des réalisateurs et réalisatrices des Nuits en Or dans trois capitales européennes.
- **17 juin 2019** : Les Nuits en Or - Le Dîner de Gala.
Dîner officiel à l'UNESCO.
- **Du 18 au 20 juin 2019** :
Les Nuits en Or - Programme long à Paris.
Projections gratuites à l'UGC Odéon.
Rencontres avec les réalisateurs le mardi 18 juin.



ÉDITION 2020

MON FILM EST-IL ÉLIGIBLE POUR LES CÉSAR 2020 ?

Tout film de court métrage qui respecte les conditions d'éligibilité peut concourir à l'édition 2020 des César (voir page 5).

La liste des films éligibles est transmise par le CNC aux services de l'Académie. Vous n'avez donc aucune démarche particulière à effectuer, sauf pour une éventuelle demande de décalage, qu'autorise le Règlement de l'Académie :

- Pour les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2019, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2019, la société de production pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour participer aux César 2020. Cette demande devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2019.
- Pour les films dont le visa aura été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2019, le producteur pourra demander au Bureau de l'Académie une dérogation pour décaler sa participation aux César de l'année suivante, étant entendu qu'un même film ne peut participer qu'une seule fois. La demande devra être transmise au plus tard le 15 juillet 2019.

MONTRER MON FILM AUX MEMBRES D'UN COMITÉ

Tous les membres des Comités sont choisis précisément pour leur engagement à voir un grand nombre de films de court métrage du fait de leur activité professionnelle.

Compte tenu des dates d'éligibilité, il est donc probable qu'ils aient déjà pu découvrir votre film dans le cadre de leur activité professionnelle.

Cependant, à partir du moment où votre film respecte les conditions d'éligibilité, vous pouvez le montrer directement aux membres des Comités : à vous de choisir la manière de leur faire visionner votre film (envoi de DVD à leur attention, envoi d'un lien internet, invitation à une projection...).

La liste des membres des Comités est en accès libre sur le site de l'Académie.

FAIRE PARTIE DES COMITÉS COURT MÉTRAGE ET ANIMATION DE L'ACADÉMIE

Le Bureau de l'Académie des César étudie tous les dossiers de candidature qui lui sont adressés. Pour postuler, il est souhaitable de justifier sur l'honneur du visionnage durant l'année d'une part significative de la production française de court métrage dans le cadre de son activité professionnelle (programmation de festival, achats TV, presse...) au sein d'une entité dédiée à la diffusion du court métrage (festival, chaîne de télévision ou média spécialisé dans la diffusion du court, organisations professionnelles...).

Un dossier de candidature doit être envoyé sur papier libre au Secrétariat de l'Académie, par courrier ou par mail. Il doit nécessairement comporter un **CV**, une **lettre de motivation**, le ou les **document(s) justifiant d'une activité professionnelle** intégrant le visionnage d'une part significative de la production française de court métrage, et **deux lettres de parrainage** provenant de personnes déjà membres des Comités Court Métrage ou Animation.

Une même entité ne peut avoir plus d'un représentant dans un comité, et les personnes travaillant dans une société de production ne peuvent pas en faire partie (sauf exception pour les productrices ou producteurs qui président une institution de la filière court métrage).

Le dossier de candidature doit être déposé avant le 30 juin de chaque année. Pour les personnes faisant déjà partie d'un Comité, une simple demande de renouvellement suffit. Néanmoins, chaque membre doit confirmer chaque année l'occupation du poste justifiant sa présence au sein d'un Comité.

En cas de changement de fonction, le membre doit informer le Secrétariat de l'Académie de l'intitulé de son nouveau poste. Le Bureau décidera alors du renouvellement ou non de la participation du membre aux travaux du Comité.

Les décisions du Bureau de l'Académie sont annoncées à la fin du mois de juillet. Elles sont souveraines et non susceptibles d'appel.

Les membres des deux Comités ont la possibilité, s'ils le désirent, de devenir membres de l'Académie des Arts et Techniques du Cinéma après deux années successives de participation aux travaux de l'un des Comités de Sélection.

LES DATES DE PRÉSÉLECTION COURT MÉTRAGE POUR LES CÉSAR 2020

- **30 juin 2019** : Date limite de dépôt de candidature pour faire partie des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2020.
- **30 juin 2019** : Date limite d'obtention du visa pour être éligible aux César 2020.
- **15 juillet 2019** : Date limite de demande de dérogation pour participer aux César 2020, pour les films dont la demande de visa complète aura été déposée et acceptée par le CNC avant le 30 avril 2019, et dont le visa aura été accordé durant les deux premières semaines de juillet 2019 ; ou pour les films dont le visa a été délivré entre le 1^{er} mai et le 30 juin 2019 pour décaler leur participation aux César de l'année suivante.
- **Fin juillet 2019** : Publication officielle de la liste des Comités Court Métrage et Animation pour les César 2020.
- **Septembre 2019** : Annonce de la Sélection Officielle des 24 courts métrages sélectionnés par le Comité Court Métrage, et de la Sélection Officielle des 12 courts métrages d'animation sélectionnés par le Comité Animation.



ACADÉMIE DES CÉSAR

11 rue de l'Avre, Paris 15^e

Tél. +33 (0)1 53 64 05 25

info@academie-cinema.org

www.academie-cinema.org

